

Mes droits envers ma fille

Par vasseur, le 01/10/2008 à 11:11

j ai connue une femme qui etait avec une autre femme dont elle c est separé nous avons eu une fille ensemble et petit a petit la mere ma effacé de leur vie. elle ne voulait pas que je la reconnaisse pour des raisons financieres mais a un moment donné j ai reconnue ma fille a l age de 14 mois. je me pose la question de mes droits envers ma fille sachant que sa mere ne me donne plus de ses nouvelles. d avance merci

Par Marion2, le 01/10/2008 à 12:20

Bonjour,

Vous contactez le JAF, qui fixera une pension alimentaire ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement.